



# Appel à candidature

## Résidence de recherche et de création de 6 semaines

*Association Champ Libre*

- 6 semaines à l'automne 2023, du 21 octobre au 02 décembre
- Commune de Chanonat et Jussat à 20 minutes de Clermont-Ferrand dans le Puy-de-Dôme
- Logement fourni
- Espace de travail fourni
- Autonomie de déplacement vivement recommandée (permis et véhicule)
- Budget total : 2500 euros
- Intervention auprès des scolaires souhaitée et rétribuée

Date limite d'envoi des candidatures : 10 avril inclus

## Conditions de la résidence :

- La résidence proposée se déroule dans le Puy-de-Dôme au cœur d'un cadre paisible dans la campagne à 20 minutes de Clermont-Ferrand, entre les villages de Chanonat et Jussat.
- La période de 6 semaines est comprise entre le 21 octobre et le 02 décembre 2023.
- Le logement se situe dans un gîte du village à proximité de l'espace de travail alloué à l'artiste.
- L'espace de travail n'est pas équipé de matériel d'atelier, l'artiste doit donc amener son équipement et prendre en compte cette contrainte dans le projet qu'il/elle souhaite mener au sein de la résidence. Cependant, il est possible que les membres de l'association apportent une aide technique à l'artiste par le prêt d'un élément nécessaire à sa production, de manière ponctuelle et si la demande est réalisable.

L'artiste doit également être vigilant.e à la préservation du lieu dans lequel il/elle travaille en anticipant les risques de dégradation inhérents à l'emploi de certains matériaux et machines, en protégeant le sol et les murs si cela s'avère nécessaire.

- La situation géographique de la résidence nécessite une autonomie dans les déplacements de l'artiste, car les commerces d'alimentation les plus proches se situent à 5 minutes en voiture, et les commerces pour les matériaux de production à 10/15 minutes minimum. Il faut également 25 minutes pour aller en centre ville de Clermont-Ferrand.
- Le budget se détaille comme suit : 2000 euros de note d'auteur/autrice + 300 euros de frais de production + 200 euros maximum de frais de trajet sur présentation d'une note justificative (+ 100 euros de rétribution de médiation)
- L'intervention sous forme d'atelier auprès des scolaires de l'école de Chanonat est encouragée et rémunérée de 100 euros. L'école peut prendre à sa charge l'achat des matériaux nécessaires à l'atelier que l'artiste animera.
- Une restitution ponctuelle de fin de résidence au format libre sera organisée avec l'artiste selon ses envies et possibilités conjointes par son travail, lors de la dernière semaine de résidence.

## Présentation de l'association :

L'association culturelle Champ Libre est fondée en mars 2008 au sein de la commune de Chanonat dans le Puy-de-Dôme, au pied des volcans d'Auvergne. Son objectif est de promouvoir et de diffuser, dans une relation de proximité, les formes d'expression et de création contemporaines dans toute leur diversité : résidences d'artistes, expositions, concerts, conférences, éditions, pédagogie... Actuellement, l'association est composée de plusieurs membres comprenant des amateurs d'art et plusieurs artistes contemporains professionnels. Champ Libre obtient ses subventions grâce à la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes.

Avant la crise sanitaire, Champ Libre organisait une série d'expositions annuelles nommées Tropismes, qui donnaient la possibilité à de jeunes diplômés sortants de l'ESACM Clermont-Ferrand de présenter leur travail sous forme d'expositions collectives dans différents lieux de Chanonat. L'association travaille à relancer ses différentes activités, par l'organisation de programmes d'expositions, de conférences et de concerts, et le développement d'une nouvelle résidence d'artiste. Jusqu'à présent, Champ Libre proposait une résidence annuelle établie par cooptation, mais elle souhaite désormais développer son format de résidences en proposant une deuxième session annuelle, proposée sous la forme d'un appel à candidature.

Pour l'étude des dossiers, l'association réunira un jury composé de ses membres, et invitera également un professionnel de l'art contemporain Clermontois, ainsi qu'un représentant de la Mairie de Chanonat.

## Une sélection de données historiques et géographiques :

Le territoire sur lequel se situe la résidence est chargé d'histoire, puisqu'il se trouve sur les pentes du plateau de Gergovie, site sur lequel Jules César fut battu par le chef Gaulois Vercingétorix en -52 avant J-C, bataille relatée par César dans ses mémoires. Ce site a fait l'objet de fouilles archéologiques qui ont permis de donner le jour à un musée.

Le plateau offre une vue à 360 degrés sur les paysages d'Auvergne. On y aperçoit la Chaîne des Puys, le massif du Sancy, les plateaux du Cézallier, et la faille de Limagne, récemment classés à l'UNESCO.

La Chaîne des Puys s'est formée entre 95 000 et 8 400 ans, c'est un alignement de 80 volcans qui s'étend sur près de 32 kms de long et 4 kms de large. Elle constitue l'ensemble volcanique le plus jeune de France métropolitaine, ce qui explique le fait que ses volcans se composent d'une grande variété de formes. Ces volcans sont dits monogéniques : créés lors d'une éruption brève et unique, signifiant qu'une fois l'éruption terminée le volcan est définitivement éteint.

Au sommet du Puy-de-Dôme se trouvent les ruines du Temple de Mercure, dieu du commerce et protecteur des voyageurs, reconnu comme le plus grand temple de montagne de la Gaule Romaine. Il a été construit il y a environ 1800 ans, presque deux siècles après la conquête de la Gaule par les Romains. Son édification au sommet du Puy-de-Dôme se justifie par son point de vue qui l'exposait à la vue de tous, dominant la capitale de l'époque Augustonemetum, Clermont-Ferrand aujourd'hui .

Le territoire abrite également de nombreuses grottes, primitives ou creusées par l'Homme pour en extraire, par exemple, des sarcophages à l'époque mérovingienne. Des dolmens et menhirs dont l'un d'eux est visible à Chanonat, ainsi que de nombreuses constructions médiévales, comme la cathédrale noire de Clermont-Ferrand construite en pierre de Volvic, de vieilles bâtisses et restes de remparts au cœur des villages, ainsi que des châteaux déployés sur des espaces hauts et dégagés, afin d'en surveiller les alentours.

## Conditions de candidature :

L'artiste doit composer un dossier PDF unique à envoyer par mail, comportant :

- Un curriculum vitae du parcours artistique + les liens actifs vers le site internet et instagram
- Les informations générales : Nom Prénom, N°téléphone, adresse mail, adresse postale, date et lieux de naissance
- Une attestation URSSAF du statut artiste/auteur et N° Siret
- Une attestation de responsabilité civile en cours
- Un portfolio présentant une dizaine d'œuvres récentes, ainsi que les liens actifs vers des vidéos si nécessaire
- La démarche artistique expliquée dans un texte d'une page A4 maximum
- Une proposition de projet rédigée dans une note d'intention d'une page A4 maximum

Le PDF doit être nommé comme suit :

NOM\_PRENOM\_résidence\_2023

L'objet du mail doit être nommé comme suit :

NOM\_PRENOM\_résidence\_2023

Le dossier doit être envoyé jusqu'au 10 avril inclus par mail à [champlibrechanonat@gmail.com](mailto:champlibrechanonat@gmail.com)

Les dossiers incomplets ou envoyés après le 10 avril minuit ne seront pas pris en compte.

Les candidats recevront les réponses par téléphone ou par mail.

Une convention signée sera établie entre l'association Champ Libre et l'artiste reçu.e.

Pour toutes questions contacter :  
[champlibrechanonat@gmail.com](mailto:champlibrechanonat@gmail.com)

[instagram : champ libre asso](https://www.instagram.com/champ_libre_asso)

